

Procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 décembre 2022.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 14/23 relatif à la demande de crédit pour l'établissement des cahiers des charges et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public (*Mme Marylène Bocherens, 1^{ère} membre*).
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. *Mmes Vanessa Hautier, Orlita Lefebvre et Fabienne Steiner* sont excusées.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications du Président

Pas de communication.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner, nous informe de l'engagement de Mme Aurélia Bally à partir du mois de juin, comme préposée au contrôle des habitants et comme aide administrative, en remplacement de Mme Sylvianne Borel qui prendra sa retraite à partir du mois de juillet.

M. Jean-François Ballif nous informe que la Municipalité a décidé de participer une nouvelle fois à l'opération «Nuit des Perséides» en août prochain. L'extinction de l'éclairage a été fixée du 10 au 16 août, sachant que le point culminant du spectacle des étoiles filantes sera la nuit du 12 au 13 août. Suite à une remarque de Mme Sandra Van Olmen Ray, il faudra penser également à éteindre les projecteurs de l'église.

M. Pascal Tétaz, pour sa première séance comme nouveau municipal, se présente à l'assemblée, et nous donne les raisons de sa candidature tardive : son employeur n'avait pas encore donné son accord lors du délai de dépôt des listes !

Il a repris le dicastère laissé vacant par Mme Erica Sjöqvist Müller, à savoir les bâtiments communaux et la sécurité sociale.

Il nous informe qu'il est prévu de refaire l'appartement précédemment occupé par M. François Henny, situé dans le bâtiment communal. Le devis

pour ces travaux se situe autour des Fr. 35'000.-- alors que le budget prévoyait Fr. 30'000.-- pour les travaux de rénovation. Il y aura également des frais pour le pavillon scolaire, les murs devant être repeints et tous les tableaux noirs remplacés par des tableaux interactifs pour environ Fr. 4'000.--.

M. Pierre-Alain Lunardi nous informe sur la révision des statuts du SDIS Nord vaudois, afin d'y intégrer la police du feu et les jeunes sapeurs pompiers : les 40 communes associées ont validé le processus de révision de statuts, le conseil intercommunal l'a validé en septembre 2022, et maintenant il s'agira de les faire adopter par les législatifs des 40 communes associées. Un préavis sera donc déposé lors du conseil du 26 juin prochain.

Il passe ensuite la parole à Mme Dominga Dubugnon déléguée pour l'arrondissement scolaire (ASIGE), qui nous informe sur les différents sujets abordés lors de la dernière séance du conseil intercommunal :

- Le nouveau règlement du conseil intercommunal a été adopté.
- Un document concernant le plan de développement avec une vision sur les besoins en écoles jusqu'en 2035 devrait être présenté en mai, et un préavis devrait suivre en automne. Dans ce plan de développement, un besoin pour une école dans la partie ouest a été identifié. Les communes de Montagny, Valeyres et Giez devraient bientôt être approchées afin d'en discuter.
- Un règlement pour les transports devrait bientôt voir le jour.
- En attendant la construction de la nouvelle école à Champagne, des Portacabines vont être installés provisoirement.

5. Préavis 14/23 relatif à la demande de crédit pour l'établissement du cahier des charges et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public

Mme Marylène Bocherens lit le rapport de la commission composée de Mme Fabienne Steiner, M. Jean-Claude Deriaz et d'elle-même.

Dans son rapport, la commission après consultation du Plan directeur de 67 pages, relève que l'activité «Analyse passages à piétons» ne fait pas partie des scénarios du Plan directeur. Elle relève également que les cahiers des charges à établir, concordent avec les analyses effectuées.

Dans ses conclusions, la commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mis en discussion, ce préavis suscite de nombreuses questions de plusieurs membres, auxquelles le municipal M. Jean-François Ballif répond ou donne des informations complémentaires :

Questions de *M. Pascal Iuliano* :

- Combien de luminaires sont-ils concernés par ce changement ? - *Il y en a 368, d'une quinzaine de types différents.*
- Dans le scénario 3 retenu par la Municipalité, où l'on peut modifier chaque paramètre sur chaque lampadaire, qui fait quoi et combien ça coûte ? - *Une application informatisée centralisée permettra d'agir de manière très fine sur le réglage des lumières, et c'est le personnel administratif qui sera formé pour permettre de gérer ce système. L'ordre de grandeur financier global pour ces changements de luminaires est de Fr. 644'000.--; chaque projet, fera l'objet d'un préavis.*
- Est-ce que nous avons droit à des subventions pour un tel projet ? *Le 70 % des coûts pour établir le plan directeur a été couvert par des subventions cantonales. Concernant la réalisation des projets eux-mêmes, il n'y en n'aura certainement pas.*

- Pour quelle raison n'a-t-on pas fait appel à la Romande Energie ? - *Celle-ci sera de toute manière partie prenante dans la réalisation du projet. Si le choix s'est plutôt porté sur le bureau d'expert Thol Concept, c'est qu'il a paru intéressant à la Municipalité de choisir pour toute la partie amont, soit les analyses, la stratégie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le suivi des projets quand ils se réaliseront, une société d'experts neutre, qui ne soit pas directement impliquée dans la réalisation du projet.*
- Plusieurs questions également sont posées par M. Claude Wüthrich, auxquelles répond M. Jean-François Ballif.
- Quelle est la manière de calculer le potentiel d'économie entre les scénarios 2 et 3 ; - *M. Jean-François Ballif : ce sont des projections basées sur des simulations ainsi que des réalisations effectuées dans d'autres communes ; le fait que le scénario 3 soit basé sur la détection, permet l'optimisation dans des zones où l'on ne peut pas éteindre complètement.*
- Au vu du coût de l'analyse des passages piétons, ne vaudrait-il pas mieux les laisser allumer allumés en permanence ? - *M. Ballif : l'éclairage des passages piétons demandant une analyse trop fine et trop coûteuse, a volontairement été exclu du plan directeur ; beaucoup de paramètres entrant en ligne de compte dans la législation concernant les passages piétons, et afin de pouvoir appliquer correctement cette réglementation, il y aura une analyse fine à faire, d'où ce coût. Peut-être que la conclusion finale, sera effectivement de les laisser allumés en permanence, mais le but sera tout de même d'arriver à une conclusion plus nuancée !*
- Comment est déterminée la part de l'entretien et la part d'investissement sur le résumé du budget : - *M. Ballif : l'entretien, ce sont les travaux de maintenance comme les contrôles annuels ou les changements d'éléments défectueux. L'investissement correspond au programme de remplacement des éléments, soit des luminaires qui ont une espérance de vie moyenne de 20 ans, soit des mâts qui ont 40 ans d'espérance de vie moyenne. Un recensement de notre matériel actuel a été fait, et sur la base de cette évaluation, une planification a été faite pour les 20 à 30 prochaines années pour assurer le renouvellement nécessaire.*
- Concernant l'éclairage des giratoires de la route de Ste-Croix, M. Olivier Perret aimerait savoir si la commune pourra donner son avis pour leur luminosité : - *M. Ballif : Oui, la commune pourra faire des propositions, mais qui devront être compatibles avec les contraintes existantes dans de tels carrefours ; par ailleurs, la commune touche chaque année des subsides pour couvrir les frais d'éclairage de cette partie de route cantonale.*

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

- Article 1** d'accorder le crédit de Fr. 58'200.--
- Article 2** ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve «Invest/travaux/achat divers» 2820.14
- Article 3** de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

a été accepté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

Il nous fait un rappel historique sur la réforme policière datant de vingt ans avec ses différentes étapes.

Il existe deux systèmes de communes : celles qui ont leur propre police communale ou intercommunale (ex : Lausanne, Nord vaudois), puis l'ensemble des 245 communes délégatrices. Actuellement, l'ensemble des communes retiennent 2 points d'impôts, ce qui ne permet pas de couvrir les Fr. 70'000'000.-- de la facture policière. Le solde est donc facturé en fonction du nombre d'habitants pour l'ensemble des communes. Ce système n'étant pas satisfaisant, la Cour des comptes a demandé au Conseil d'État de revoir la facture policière.

Plusieurs explications et statistiques nous sont ensuite données sur les différentes activités fournies par la police, ainsi que sur le calcul de la facture globale, et sa répartition au sein des communes.

Après des années de mésentente, un protocole d'accord a finalement été trouvé entre les deux associations de communes (l'UCV et l'AdCV) et le Conseil d'État ; cet accord dessine les contours d'un contre-projet de l'initiative «SOS Communes», demandant la reprise totale de la facture sociale par le Canton.

Le groupe de travail technique pour la police dont fait partie M. Lunardi, a identifié trois options dont il nous fait part. Par exemple, pour Montagny avec 775 habitants au 31 décembre 2021, suivant l'option, nous payerions Fr. 101'000.-- contre Fr. 114'000.-- actuellement, donc Fr. 148.-- par habitant.

Dans ce montant, ne sont pas compris les frais pour les ASP (Assistants de Sécurité Publique), ni les frais pour une entreprise de sécurité publique. La situation financière ne va certainement pas rester stable, car de gros projets sont à venir : au vu des problèmes de recrutement et de pérennisation dans les effectifs de la police, il faudra refaire son évaluation à l'horizon 2030. Il y aura certainement une tendance à l'augmentation du coût du policier ; il y aura également un projet à Fr. 24'000'000.-- par rapport à l'informatique, et il faudra aussi revoir la question des compétences judiciaires.

La discussion étant ouverte M. Olivier Perret aimerait savoir dans quelle mesure nous pouvons demander des prestations à la gendarmerie : M. Lunardi lui répond qu'on peut tout demander pour autant qu'on en démontre l'utilité et le besoin.

M. Perret se demande également où se trouvent les agents de l'entreprise de sécurité privée payée par la commune : M. Lunardi : - c'est l'entreprise Protect Service qui a été mandatée pour contrôler trois zones : le bâtiment communal, notamment le parking souterrain, le préau de l'école et l'ancien stand de tir. Ils font des passages les vendredis et samedis soirs, mais suite aux déprédations constatées, nous allons leur demander d'augmenter leurs passages.

7. Interventions individuelles et divers

- Mme Corinne Baltar constatant que des déchets sauvages sont parfois déposés sur le Crêt à la déchetterie verte, suggère de remettre un panneau indicatif. La Municipalité en prend note.

- Mme Sandra Van Olmen Ray a plusieurs demandes relatives à l'école : 1° : concernant le parcage au chemin de Cotty devant l'école, il n'y a pas de panneau indicatif si l'on vient depuis le chemin des Haies. M. Pierre-Alain

Lunardi prend note et vérifiera s'il y a lieu de rajouter des panneaux sur le territoire de la commune.

2° : il y a des problèmes de bande passante à l'école : - M. Jean-François Ballif informe que tout ce qui concerne la bande passante comme le wifi, ainsi que l'informatique avec l'installation des tableaux interactifs, va changer d'ici cet automne. Des mesures seront également effectuées sur le rayonnement non ionisant, avant et après ces installations.

3° : serait-il possible d'avoir un accès plus sécurisé que la petite rampe dans le talu pour accéder à l'école depuis le chemin de Cotty ? La Municipalité prend note de la demande.

4° : la manière de travailler en classe ayant quelque peu changé, beaucoup de cours personnalisés sont donnés parfois dans les couloirs par manque de place ; elle aimerait donc savoir, si l'ASIGE le demandait, il y aurait la possibilité de louer le local au-dessus de la voirie : le Syndic M. Frédéric Rohner indique que ce serait possible, mais au prix du marché, afin que les frais soient couverts ! Toutefois, la Municipalité préfère avoir la liberté d'utiliser ces locaux par rapport à des demandes de sociétés villageoises.

- M. Jean-Marc Layaz aimerait savoir où l'on en est, par rapport au trottoir de la route de la Brinaz : le Syndic M. Frédéric Rohner informe que la Municipalité a bien rencontré les deux propriétaires, mais les choses ne sont pas encore tout à fait finalisées : il y a des conventions qui doivent encore être signées, mais nous espérons vivement pouvoir mettre à l'enquête cette année, et peut-être même débiter le chantier !

La discussion n'étant plus utilisée, le Président M. Jean-Marc Cochet informe l'assemblée que lors du renouvellement des organes du Conseil le 26 juin prochain, il ne sera **pas candidat** à sa réélection en tant que Président ! Avis aux amateurs !

La séance est levée à 21h20 en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet